



Opération de Développement Rural d'Ellezelles.
Compte rendu de la Commission Locale de Développement Rural
du 15 mars 2006

Présents: BOMBEECK Paul, CAIRONI Baudouin, DAUBY Fabrice, EVERAERT François, GAUTHIER Benoît, HAUSTRATE Olivier, HUSTACHE Serge, HYDE Pascal, LELEUX Bernard, MOUTON Jean, PARDONS Joël, PATERNOTTE Valérie, PIEMAN Christian, VAN WEYMEERSCH Jean-Jacques, VANTRIMPONT Jean-Denis.

Excusés: BAUWENS Christian, BEELE Jean Pierre, BERTOUILLE TURPIN Andrée, CAMBIER Marie-Paule, CAUCHIE Idès, DE VOLDER Charles, DEGEYTER Gilbert, DERAMAIX Isabelle, NOPPE Lucie, TRIFIN Anne-Marie, WALLEMACQ Christiane.

Invités: MESTDAG Camille – IDETA.
TRIFIN Odette.

LAURENT Martine et EVRARD Eric - Fondation Rurale de Wallonie.

1. Approbation du compte rendu de la réunion du 21 décembre 2005.

Mme Trifin, invitée à la réunion demande que son nom soit correctement orthographié avec 1 seul f.

Moyennant cette précision, le compte rendu est approuvé.

2. Présentation de l'avant projet de PCDR.

☞ Le Président rappelle les étapes à franchir après cette dernière réunion de CLDR.

L'avant projet de PCDR passera en C.C. le 22 mars prochain.

Il sera ensuite examiné par la CRAT = Commission Régionale d'Aménagement du Territoire le 10 mai. Celle-ci remet un avis au Gouvernement wallon qui approuve ou rejette en tout ou en partie le PCDR dans les 2 mois.

☞ La FRW présente l'avant projet de PCDR en re précisant les différentes parties qui le composent et le rôle de la CLDR au cours de l'élaboration de ce programme (cfr annexes).

☞ La partie 2 du PCDR, à savoir les résultats de la consultation de la population se termine par les desiderata qui reprennent les souhaits et les propositions de projets issus du processus participatif (cfr annexes).

Les parties en italique visent à mettre en évidence les différentes avancées opérées depuis leur formulation lors des réunions de DR.

Le document est remis et commenté en séance par la FRW.

Réactions – Questions – Réponses – Débats .

Q. Le passage des permis de bâtir auprès du conseiller en urbanisme est-il obligatoire? Qu'en est-il de l'avis du parc au niveau de l'urbanisme à Mons?

R. Vu que la commune délivre les permis, les dossiers passent automatiquement par le service urbanisme.

L'avis de Mons évolue favorablement par rapport aux avis remis par la Commission d'Aménagement du Territoire du Parc.

Des visites et rencontres sur place ont eu lieu afin de sensibiliser les services de Mons à la préservation des paysages et du bâti à Ellezelles.

La décision finale appartient à la commune en matière de permis. Celle-ci est souvent impuissante face à un plan de secteur permissif. Surtout en matière de lotissements et de nouvelles constructions.

Le conseiller en urbanisme sensibilise les candidats bâtisseurs au maintien du bâti traditionnel lors de restaurations (cfr brochure FRW).

Outre la sensibilisation, les fiches projets du PCDR vont tenter d'apporter des outils réglementaires à la commune.

☞ Réaction d'un participant sur l'abattage intensif des arbres cet hiver tout en reconnaissant le besoin en énergie moins chère que le mazout.

Selon lui, il faudrait bien faire connaître le règlement communal sur l'abattage et mettre en place des mesures afin d'inciter une saine gestion de ce patrimoine (coupe → replantation)

Un autre participant souligne le manque d'aide financière au maintien des arbres. Les primes sont peu élevées et il y a un manque à gagner pour l'agriculteur qui doit entretenir les haies. Eric Evrard relève un autre aspect concernant certains arbres qui font partie d'un patrimoine culturel étant donné leurs formes et fonctions particulières ex des arbres de bornage. Il relève la nécessité et l'urgence de les inventorier et de les protéger.

Serge Hustache souhaite actionner davantage le service conseil du parc naturel vers une démarche proactive appuyée par les services communaux.

☞ Réactions par rapport aux infrastructures associatives.

Un participant se réjouit de constater que celles-ci sont prioritaires et ajoute qu'elles répondent à un besoin réel.

Ses propos sont appuyés par un autre membre de la CLDR expliquant le besoin d'espaces d'accueil supplémentaires pour les groupes à la Maison du Pays des Collines.

Espaces pour des exposés, pour les repas, en référence aux "Paquets journées".

Le besoin de pouvoir répondre à des demandes de colloques et de séminaires est également une réalité à Ellezelles qui doit donc pouvoir offrir des infrastructures de qualité et attirer plus de visiteurs.

Il faut se repositionner par rapport à l'offre du Tournaisis.

Le Président souligne la nécessité d'avoir un projet ambitieux pour remplacer le Beaubourg et garder sa longueur d'avance au Pays des Collines

Q. Un participant souhaite avoir des précisions sur le projet d'extension de la Maison de village de Wodecq.

R. Il s'agit d'un projet à long terme étant donné que le bâtiment est loué à un privé.

Le projet consiste à compléter l'offre en salles de réunions actuellement très limitée dans la maison de village.

3. La Commission Locale de Développement Rural approuve l'avant projet de Programme Communal de Développement Rural

4. Proposition de projet pour une première convention.

☞ Le Président rappelle le processus initié il y a 10 ans par la commune en matière de revitalisation du Centre d'Ellezelles.

A savoir la construction de la nouvelle maison Communale, la rénovation de l'ancienne maison Communale en Maison du Pays des Collines, la restructuration de la Place avec la rue d'Audenarde, le Square Mémé, la ruelle des Ecoles et les venelles,...

Restait à supprimer le chancre du bas de la place situé de l'autre côté de la route nationale.

Deux volets sont à prendre en compte: une zone d'équipement communautaire et une zone de construction de maisons.

☞ La fiche 39 répond à l'objectif "enrichir le réseau des équipements collectifs" par la construction d'un centre d'accueil, de colloques et de séminaires dans le cadre du partenariat public/privé.

C'est une réponse au remplacement du centre Beaubourg à des fins associatives, aux demandes d'accueil de colloques et de séminaires, d'espaces de dégustation; ce projet offre en plus une fonction de logement.

La CLDR retient ce projet comme prioritaire et le propose en 1^{ère} convention.

La CLDR souhaite que la commune initie rapidement la fiche n°1 portant sur le diagnostic et la stratégie de protection et de gestion du réseau écologique en vue de protéger l'environnement naturel et culturel.

Des mesures urgentes doivent être prises en la matière.

Cette fiche projet devrait être initiée avec le Parc Naturel du Pays des Collines et d'autres acteurs locaux.

Q. Par rapport aux autres projets prioritaires comme la restauration de l'ancienne cure de La Hamaide, quel en sera le délai de mise en œuvre?

☞Réponse du Président: La commune doit planifier ses interventions financières.

Mais sa capacité d'emprunt est importante (budget extraordinaire).

Elle doit aussi veiller à mettre des moyens humains pour faire tourner ces infrastructures.

Conclusion: Un exemplaire complet du Programme Communal de Développement Rural est à disposition pour consultation à la commune ainsi qu'à la Fondation Rurale de Wallonie.

Le secrétariat,

Le Président,

Fondation Rurale
de Wallonie

Serge Hustache
Echevin du Développement
Rural

P.S: Les membres de la CLDR peuvent toujours contacter la Fondation Rurale de Wallonie par téléphone au 068/64.66.29 ou par mail hainaut.occ@frw.be pour initier des projets ou réunir des groupes de travail.